



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville), le 2 octobre 2025, 19 heures.

À laquelle sont présents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Steve Gauthier, conseiller n° 3
Chantal Desharnais, conseiller n° 4
Jasmin Desharnais, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

À laquelle est absent :

Etienne Côté, conseiller n° 2

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025
3. **Question sur l'ordre du jour**
4. **Correspondances**
5. **Législation**
 - 5.1 Adoption du règlement 261 N.S relatif aux Projets Particuliers Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI)
6. **Finance**
 - 6.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de septembre 2025
 - 6.2 Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4C.M
 - 6.3 Autorisation emprunt temporaire 238 400 \$ Caisse Desjardins
7. **Administration générale**
 - 7.1 Soirée reconnaissance des employés 14 novembre 2025
 - 7.2 Offre de services d'Infotech pour le Portail de données Immobilières +
 - 7.3 Mise à pied de l'employée 130-xxx- membre à l'administration - Municipalité de Chesterville
8. **Sécurité publique**
 - 8.1 Octroi de mandat - Inspection de la pompe incendie
9. **Transport routier et voirie**
 - 9.1 Nouveau contrat de déneigeurs MTQ
 - 9.2 Octroi de mandat - Déneigement de la borne incendie de la route Goupil saison 2025-2026
 - 9.3 Adjudication de contrat - Camion neuf 2025 à cabine conventionnelle 10 roues avec ses équipements de déneigement
10. **Hygiène du milieu**

- 10.1 Aucun point
- 11. Urbanisme**
- 11.1 Dépôt de la liste des permis émis en septembre 2025
- 11.2 Autorisation de dépense -Formation COMBEQ pour l'inspectrice en bâtiment
- 11.3 Autorisation - Demande de servitude Ferme Deslu inc.
- 12. Loisirs et culture**
- 12.1 Appui Grande Semaine Tout Petits GSTP
- 12.2 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture - Warwick 2026 à 2028
- 12.3 Légion canadienne - Jour du souvenir
- 12.4 Fête de Noël pour les enfants
- 12.5 Autorisation - Demande de subvention pour Jeudis en chansons - Été 2026
- 12.6 Reconduction défrayement couts mise en forme ainés
- 12.7 Demande de commandite - Agri-Ressources Arthabaska-Érable 2025-2026
- 12.8 Demande d'aide financière - Moisson Mauricie Centre-du-Québec
- 12.9 Contribution Service d'entraide des Hauts-Reliefs
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 00.

2025-10-214

1. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-215

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyé par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyé par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2025 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

Question sur l'ordre du jour

4.

Correspondances

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5.

Législation

5.1

Adoption du règlement 261 N.S relatif aux Projets Particuliers Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion, un dépôt et une présentation du premier projet de règlement a été donné par le conseiller Steve Gauthier lors d'une séance ordinaire du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 juin 2025 et que le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 août 2025;

2025-10-217

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 261 N.S. relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

6.1

2025-10-218

Finance

Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 449 051,72 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2025 de la municipalité de Chesterville, totalisant 449 051,72 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2

Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4C.M

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Joanne Giguère, dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec, soit au moins quatre semaines avant l'adoption du budget 2026.

6.3

Autorisation emprunt temporaire 238 400 \$ Caisse Desjardins

2025-10-219

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra payer le fournisseur pour l'achat du camion 10 roues Freightliner, modèle 114DS+ avec ses équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1093 du code municipal du Québec toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine et qu'elle peut aussi

contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à faire une demande d'emprunt temporaire avec l'institution financière Caisse Desjardins pour un montant de 238 400\$ afin de payer les équipements de déneigement;

QUE le conseil mandate le maire, M. Vincent Desrochers ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Joanne Giguère pour effectuer toutes les démarches requises et signer tous les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-220

**7. Administration générale
7.1 Soirée reconnaissance des employés 14 novembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire organiser une soirée reconnaissance le 14 novembre 2025 pour les employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil municipal, autorise la coordonnatrice des loisirs à organiser l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-221

7.2 Offre de services d'Infotech pour le Portail de données Immobilières +

CONSIDÉRANT QUE le Portail de données immobilières + permet aux Municipalités de rendre accessible à leurs citoyens et aux tierces parties, les données immobilières;

CONSIDÉRANT QUE ce portail permet aussi de produire les documents et l'information nécessaires aux divers utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Infotech, pour un droit d'accès récurrent annuellement au portail, pour un montant de 809 \$, plus taxes applicables, pour la première année et 913\$ plus taxes applicables, pour les années suivantes;

CONSIDÉRANT la durée de la présente entente, si acceptée, sera de 36 mois à compter de l'acceptation de l'offre de services. La présente entente sera automatiquement renouvelée pour des durées successives d'un an à moins qu'une partie n'avise l'autre par écrit, au moins 90 jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la période de renouvellement alors en cours, de son intention de résilier la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE le prix des services professionnels regroupe les frais liés au service d'installation, d'activation,

d'accompagnement, d'analyses, de développement personnalisé et/ou de formation seront facturés au taux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE l'offre de service d'Infotech, soit accepté pour un montant de 809 \$, plus taxes applicables, pour la première année et 913 \$, plus taxes applicables, pour les années suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Mise à pied de l'employée 130-xxx- membre à l'administration - Municipalité de Chesterville

2025-10-222

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a évalué ses attentes quant à un membre du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale considère que ses attentes ne sont pas comblées par ce membre du personnel;

CONSIDÉRANT QUE la probation a été prolongée d'une période d'un mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil accepte que la directrice générale procède à la mise à pied effective en date du 7 octobre 2025;

QUE le conseil autorise le versement de toutes les sommes pouvant lui être dues le ou avant le 7 octobre 2025;

QUE le conseil autorise la directrice générale à préparer tous documents nécessaires en lien avec la mise à pied, incluant le relevé d'emploi;

QUE le conseil donne instruction de transmettre copie conforme de la présente résolution à la personne concernée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

8.1 Octroi de mandat - Inspection de la pompe incendie

2025-10-223

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé des soumissions à 6 entreprises pour l'inspection de la pompe d'incendie à Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les coûts forfaitaires sont les suivants :

Entreprises	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Protection incendie MCI	3 295,00 \$	3 788,43 \$
Protection incendie C.D	N/A	N/A
Gicleurs FF (1981) Ltée	N/A	N/A
Gicleurs Préventex inc.	2 395,00 \$	2 753,71 \$
Protection Incendie Roberts	N/A	N/A
Safety First inc.	1 850,00 \$	2 127,04 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le mandat de l'inspection de la pompe d'incendie soit octroyé à Safety First inc. au montant de 1 850,00 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Transport routier et voirie

9.1 Nouveau contrat de déneigeurs MTQ

2025-10-224

CONSIDÉRANT la nécessité de deux déneigeurs pour la période hivernale pour la route du MTQ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le conseil accepte le contrat de déneigement avec Dave Picard et Médérik Desharnais pour la période du 15 octobre 2025 au 24 avril 2026;

QUE Dave Picard et Médérik Desharnais entreront en poste à partir du 15 octobre 2025 jusqu'au 24 avril 2026, selon les besoins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-225

9.2

Octroi de mandat - Déneigement de la borne incendie de la route Goupil saison 2025-2026

CONSIDÉRANT la directrice générale a demandé des soumissions à deux fournisseurs pour le déneigement de la borne sèche de la route Goupil;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu deux soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les coûts forfaitaires sont les suivants :

Donald Limoges : 315,00 \$, plus taxes applicables;
Ferme Jolibœuf : 300,00 \$, plus taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le mandat de déneigement de la borne sèche durant l'hiver 2025-2026 soit octroyé à Ferme Jolibœuf au montant de 300,00 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-226

9.3

Adjudication de contrat - Camion neuf 2025 à cabine conventionnelle 10 roues avec ses équipements de déneigement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres public sur le site SEAO afin d'obtenir des soumissions pour un camion neuf (2025) à cabine conventionnelle 10 roues avec ses équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le lundi 25 aout à 11h00 devant témoins;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT les coûts des soumissions reçues suivants :

Compagnie	Prix avant taxes	Prix après taxes
Charest International	447 260,14 \$	514 237,35 \$
Globo Cam	418 735,00 \$	481 440,57 \$

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de l'achat du camion Freightliner 2025 modèle 114 DS+ soit payé avec le surplus accumulé;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de l'achat des équipements d'hiver soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt 263 N.S, ou à la signature d'un contrat de crédit-bail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Globo Cam;

QUE le Conseil autorise la directrice générale Madame Joanne Giguère à signer l'entente avec Globo Cam au montant de 418 735,00 \$, plus taxes applicables, pour le camion neuf (2025) à cabine conventionnelle 10 roues avec ses équipements de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- | | |
|---|---|
| 10.
10.1

2025-10-227 | <p>Hygiène du milieu
Hygiène du milieu
AUCUN POINT</p>

<p>11.
11.1

11.2</p> <p>Urbanisme
Dépôt de la liste des permis émis en septembre 2025
L'inspectrice en bâtiment, Madame Evelyne Cantin, dépose la liste des permis du mois de septembre 2025, totalisant l'émission de 7 permis pour une valeur totale des travaux de 37 000\$.</p> <p>Autorisation de dépense -Formation COMBEQ pour l'inspectrice en bâtiment
CONSIDÉRANT QUE la formation et le perfectionnement favorise à garder le personnel existant tout en développant de nouvelles compétences professionnelles ;
CONSIDÉRANT QU'IL existe une formation intitulé "<i>Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant la cour</i>";
CONSIDÉRANT l'offre reçue de la COMBEQ au montant de 335,00 \$, plus taxes applicables, incluant la formation en classe virtuelle le 12 et 13 novembre 2025;
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;</p> |
|---|---|

Il est résolu,

D'AUTORISER la dépense pour la formation intitulé "*Gestion efficace des plaintes, recours en cas de manquements aux règlements municipaux et préparation d'un dossier devant la cour*" au montant de 335,00 \$, plus taxes applicables, à l'inspectrice en bâtiment Madame Evelyne Cantin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 11.3

2025-10-228 | <p>Autorisation - Demande de servitude Ferme Deslu inc.
CONSIDÉRANT QU'UN projet a été reçu de la part de la Ferme Deslu inc. située au 8811, rang Saint-Philippe relativement à une servitude de passage, de construction, de maintien et d'entretien d'une conduite de lisier au</p> |
|---------------------------------------|--|

bénéfice de l'immeuble appartenant au cessionnaire;

CONSIDÉRANT QU'UN acte de servitude bilatéral qui établit le droit de passage ainsi que les conditions et considérations, doit être officialiser chez un professionnel du droit au choix du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le demandeur, Ferme Deslu Inc. assume les frais pour le professionnel du droit, les frais pour l'enregistrement de la servitude, les frais d'arpentage s'il y a lieu, ainsi que les frais des travaux pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
12.1

Loisirs et culture

Appui Grande Semaine Tout Petits GSTP

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
 - de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
 - de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
 - de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
 - de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil appui la Grande semaine des tout-petits

(GSTP) se tenant du 17 au 23 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2

2025-10-230

Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture - Warwick 2026 à 2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville désire donner accès à ses résidents à toutes les infrastructures récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Warwick et à celles des institutions reconnues partenaires de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville désire donner accès à ses résidents à toutes les activités récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Warwick et celles produites par les organismes accrédités et mandatés par la Ville de Warwick, à l'exception du camp de jour, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville désire donner accès à ses résidents à toutes les activités événementielles organisées par la Ville de Warwick, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C 19);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu;

QUE le conseil convient d'une nouvelle entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Warwick ;

QUE la norme financière pour 2026 est établie au montant de 130 \$ par utilisateur pour les activités suivantes : hockey mineur, patinage artistique, bibliothèque, soccer, tennis, piscine et baseball

QUE cette norme financière donne droit aux services pour une année de calendrier et est ajustée à 145 \$ pour l'année 2027 et à 160 \$ pour l'année 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

2025-10-231

Légion canadienne - Jour du souvenir

CONSIDÉRANT QUE la parade du Jour du Souvenir se tiendra samedi, le 8 novembre 2025 à 10h 30 au cénotaphe de Victoriaville, 1 rue Notre-Dame Ouest;

CONSIDÉRANT QU'en cette occasion, la présence d'un représentant de Chesterville est sollicitée pour déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus;

CONSIDÉRANT QU'aucun représentant ne pourra être présent à l'événement;

CONSIDÉRANT QU'une contribution monétaire pour la campagne du Coquelicot serait grandement appréciée,

montant suggéré de 125 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QU'un don de 125 \$ soit accordé à Légion Royale Canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4

2025-10-232

Fête de Noel pour les enfants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire tenir son évènement de la fête d'enfants pour Noël en décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

D'organiser un repas de Noël pour les enfants ainsi que leur famille demeurant à Chesterville;

QUE les enfants soient inscrits afin de recevoir un cadeau la journée de l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5

2025-10-233

Autorisation - Demande de subvention pour Jeudis en chansons - Été 2026

CONSIDÉRNANT QUE le retour des belles soirées des Jeudis en chansons soit prévu pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec offre aux municipalités rurales la possibilité de recevoir une subvention pour réaliser un spectacle estival avec des artistes centricois;

CONSIDÉRANT QUE la SSJBCQ met à disposition un programme d'assistance financière correspondant à 75 % des coûts du projet jusqu'à un maximum de 2 000 \$, auquel les municipalités peuvent avoir recours;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la coordonnatrice des loisirs à remplir le formulaire de demande et le transmettre à la SSJBCQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6

Reconducton défrayement couts mise en forme ainés

2025-10-234

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé de défrayer les coûts pour les cours de mise en forme des aînées pour la session d'hiver/printemps 2025 selon la résolution numéro 2025-04-103;

CONSIDÉRANT QUE la session d'automne a lieu du 30 septembre 2025 au 5 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la reconduction du défrayement des coûts reliés au cours de mise en forme pour les aînés au centre communautaire pour la session d'automne 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-10-235

12.7 Demande de commandite - Agri-Ressources Arthabaska-Érable 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le domaine agricole a besoin de soutien pour être accompagné et mieux orienté lors de moments difficiles;

CONSIDÉRANT QU'Agri-Ressources à besoin du support des municipalités pour les prochaines activités virtuelles à venir;

CONSIDÉRANT la proposition 2025-2026 :

Propositions 2025-2026	Catégories			
	Partenaire Majeur 600 \$ et plus	Partenaire Or 500 \$ à 599 \$	Partenaire Argent 250 \$ à 499 \$	Partenaire Bronze 100 \$ à 249 \$
Logo sur les invitations (AGA et autres activités)	X			
Allocution à l'AGA (durée 2 min)	X	X		
Mention lors des autres activités	X	X	X	
Logo sur note page Facebook	X	X	X	
Entrée gratuite à l'AGA (si en présentiel)	2	2	1	1
Logo dans le rapport annuel de l'AGA et mention sur Facebook	X	X	X	X

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Germain, appuyée par Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

DE choisir le plan Partenaire bronze proposé par Agri-Ressources et d'octroyer la somme de 100 \$ à cette cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.8
2025-10-236

Demande d'aide financière - Moisson Mauricie Centre-du-Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière provenant de la Moisson Mauricie / Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est présent dans notre communauté pour soutenir la réponse aux demandes d'aide alimentaire provenant des résidents;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, Moisson MCDQ a :

- Soutenu la Sécurité alimentaire de Victoriaville afin de répondre aux 168 demandes d'aide alimentaire;
- Distribué équitablement 58 644 kg (valeur marchande de 744 893\$), à la Sécurité alimentaire de Victoriaville pour desservir les personnes de son territoire;
- Récupéré plus de 3 millions de kg de nourriture (valeur marchande de plus de 34 millions \$).

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Chantal Desharnais, appuyée par Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

QUE la municipalité verse une somme de 126 \$ afin de permettre de continuer à offrir ce service essentiel aux résidents de Chesterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.9
2025-10-237

Contribution Service d'entraide des Hauts-Reliefs

CONSIDÉRANT la demande du Service d'Entraide des Hauts-Reliefs transmise annuellement afin de desservir la municipalité de Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE les paniers alimentaires pour la distribution de denrées sont fournies aux deux semaines et ensuite, acheminés à Notre-Dame-de-Ham pour réduire la distance à parcourir pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'Entraide fait la livraison de denrées pour les citoyens qui n'ont pas de moyen de transport, sans compter le projet boîte à lunch et repas congelés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Steve Gauthier, appuyée par Martin Germain;

Il est résolu,

QUE la municipalité de Chesterville verse la somme de 500,00 \$ à même le budget de fonctionnement, au Service d'Entraide des Hauts-Reliefs à la suite de la réception de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.

Varia

Hommage à Chantal Desharnais

2025-10-238

14.

Période de questions

15.

Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Jasmin Desharnais, appuyée par Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.